

Vandelanotte

news



LES SUBVENTIONS

Vandelanotte et Venture
Campus unissent leurs forces



TAXE SUR LA PLUS-VALUE

Quel est
l'impact ?



VDLINK!

Accompagnement accessible
en matière de reprise d'entreprise



SOMMAIRE

VANDELANOTTE NEWS
ANNÉE 12 • ÉDITION 3
NOVEMBRE 2025

04

Les subventions comme accélérateur de croissance

09

La réforme flamande de l'impôt sur les successions : des changements limités à partir de 2026

13

Importance d'une planification patrimoniale réfléchie

14

Un bon départ pour votre société (de gestion)

15

AI : La combinaison gagnante de la stratégie, l'hygiène des données et la gouvernance

18

Vandelanotte mis à l'honneur

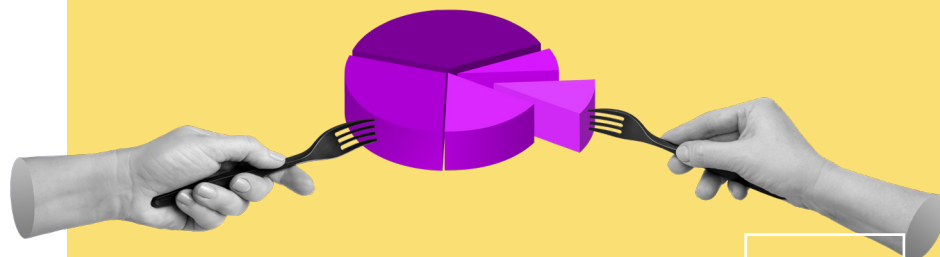
19

Calendrier & contact



06

Interview
La combinaison gagnante de la croissance: connaissance, audace et bons partenaires



Taxe sur la plus-value à partir de 2026

10

16

Une solution adaptée, même pour les PME

Un nouveau souffle pour les entrepreneurs

Les différents gouvernements de ce pays sont confrontés à des défis budgétaires majeurs. De nombreuses voix s'élèvent pour que « les épaules les plus solides » supportent une plus grande partie de l'effort. Et ce, dans un pays où la pression fiscale est déjà l'une des plus élevées au monde. Ce que ces voix fortes oublient toutefois, c'est que ce sont précisément les entrepreneurs qui, avec leurs collaborateurs, créent la prospérité qui permet le financement de tout le système. En d'autres termes : pas de prospérité sans un nouveau souffle pour les entrepreneurs.

Vandelanotte a précisément cette mission: aider les entrepreneurs et les organisations à réaliser leurs ambitions. Nous estimons qu'il est important d'aller au-delà de la simple assistance à l'établissement des comptes annuels, au calcul des bénéfices ou à la réalisation d'un audit. Dans ce numéro, nous nous penchons sur certains de nos (nouveaux) services qui aident les entreprises à avoir suffisamment de souffle.

C'est essentiel dès le départ. Même si les sociétés de gestion ont récemment essuyé le feu des critiques, elles constituent néanmoins une partie importante de notre tissu économique. Et lorsque vous avez décidé de vous lancer en tant qu'entrepreneur, vous voulez naturellement aller de l'avant. Grâce à la numérisation et à des accords clairs, nous pouvons désormais réaliser le démarrage complet d'une nouvelle société dans les dix jours ouvrables.

À l'avenir, nous voulons également donner encore plus de souffle aux entreprises innovantes. Grâce à notre nouvelle joint-venture avec le spécialiste en subventions Venture Campus, nous pouvons accompagner nos clients avec davantage d'efficacité dans leurs dossiers et obtentions de subventions. L'innovation fera en effet plus que jamais la différence. Et l'IA jouera sans aucun doute un rôle majeur à ce niveau. Mais comment une PME peut-elle utiliser l'IA de manière optimale ? Des données d'entreprise de qualité et accessibles sont indispensables.

Au fil de leur évolution, il peut arriver un moment où les entreprises sont prêtes à se renforcer par le biais d'une acquisition ou, à l'inverse, à être vendues. Grâce à notre service de fusion-acquisition (M&A), les grandes entreprises peuvent compter depuis des années sur un accompagnement professionnel. Quant aux entreprises de plus petite taille, nous proposons depuis début 2025 une solution accessible sous le nom de VDLINK!

Un numéro consacré aux nouveautés ne serait - malheureusement - pas complet sans quelques mises à jour fiscales. La nouvelle taxe sur la plus-value des actions détenues à titre personnel entrera en vigueur le 1er janvier 2026. Le régime fiscal avantageux applicable aux donations ou aux successions d'actions dans les entreprises familiales sera également réformé.

Bonne lecture !
Nikolas Vandelanotte



Les subventions comme accélérateur de croissance

pourquoi Vandelanotte et Venture Campus unissent leurs forces

L'innovation demande du temps, du talent et... des moyens. Pour beaucoup d'entreprises, les subventions peuvent faire la différence entre une bonne idée et la réalisation d'un projet. Par contre, le paysage des subventions est complexe, les conditions sont strictes et les délais souvent serrés. C'est précisément pour cette raison que Vandelanotte a conclu un nouveau partenariat avec Venture Campus.

De quoi s'occupe exactement Venture Campus ?

Venture Campus conseille et accompagne les entreprises flamandes dans leurs demandes de subventions pour le développement, l'innovation, la numérisation et l'internationalisation. Ses experts composent un dossier solide à partir de votre projet et vous accompagnent tout au long du chemin, de la demande à l'évaluation finale.



Pourquoi cette collaboration ?

Grâce à cette collaboration, nous réunissons des expertises complémentaires et pouvons encore mieux accompagner nos clients. Venture Campus apporte une connaissance approfondie des subventions et une grande expérience en matière de dossiers ; Vandelanotte se charge du cadre fiscal, financier et juridique. Résultat : moins d'administration pour vous et un dossier qui correspond à vos plans stratégiques, que ce soit sur le plan du contenu ou sur le plan financier.

Comment se déroule un tel processus ?

En Flandre, les entreprises innovantes peuvent souvent bénéficier de subventions via l'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat (VLAIO). Pour obtenir gain de cause auprès de la VLAIO, vous devez soumettre une proposition de projet étayée qui décortique notamment votre business plan, l'aspect technique, le budget et la valeur ajoutée que le projet apporte à l'économie flamande en termes d'emploi et de croissance de chiffre d'affaires.

Voici quelques subventions auxquelles les entreprises innovantes peuvent souvent prétendre:

- **Subvention pour la recherche et le développement (R&D)**
Destinée aux projets qui développent de nouvelles connaissances, technologies ou preuves de concept. Jusqu'à 60 % des coûts du projet peuvent être financés.
- **Aide à la transformation stratégique**
Destinée aux entreprises internationales qui réalisent une transformation en profondeur. L'aide se concentre généralement sur les coûts d'investissement et de formation nécessaires à la réalisation de cette transformation.
- **Prime écologique+**
Destinée aux investissements dans des technologies durables repris sur la liste officielle des technologies VLAIO. Le pourcentage de subvention se situe généralement entre 15 % et 55 % du surcoût par rapport à la technologie habituelle.

En outre, des conseils peuvent également être fournis sur les mesures fiscales avantageuses, comme la déduction pour innovation et l'exonération du précompte professionnel.

No cure, no pay

Pas de paiement sans résultat : vous ne payez qu'à l'approbation effective du dossier, ce qui renforce l'attention commune portée à la qualité, au réalisme du planning et à l'exactitude du montage, sans que vous deviez investir au préalable des sommes importantes en frais de conseil.

Pour plus d'informations, contactez Venture Campus au 03 331 13 33 ou à l'adresse hello@venturecampus.com.

Quels sont les avantages pour le client ?

- **Moins de charge de travail**, plus de chances de réussite. Vous gagnez du temps car le travail administratif et la coordination avec les autorités sont pris en charge, tandis que les chances d'obtention de la subvention augmentent grâce à une proposition robuste.
- **Précision du contenu**. La traduction de votre idée en objectifs clairs, en KPI, en planning et en budgets vous aide non seulement à obtenir la subvention, mais renforce également votre business case interne.
- **Approche intégrale**. Les subventions sont examinées en relation avec le financement, la fiscalité et le reporting. Vous évitez ainsi les surprises pendant la mise en œuvre.



—Stijn Buijsrogge
Conseil en matière de subventions

À propos de SCIMM

- » Fondée en 2023
- » A levé 560 000 euros, notamment via Imec Istart et VLAIO
- » Combine des scans corporels avec des données géométriques sur les produits afin d'entraîner un modèle IA qui crée un nouveau système de mesure personnalisé.
- » Les marques de sport utilisent la plateforme SaaS B2B pour numériser le processus manuel de taille.

La combinaison gagnante de la croissance: connaissance, audace et bons partenaires

Pour les entrepreneurs qui ont une idée innovante, passer du concept à la réalisation demande non seulement du courage, mais aussi des moyens. Pour SCIMM, une jeune start-up tech qui souhaite révolutionner le monde de la mode grâce à l'intelligence artificielle, la collaboration avec Venture Campus a été un véritable accélérateur. La PDG et cofondatrice Tessa Wardenburg explique comment un dossier de subvention bien élaboré a fait la différence et a permis de transformer des plans sur papier en une entreprise en pleine croissance.

Vous connaissez sûrement cette situation : vous hésitez sur la taille lorsque vous essayez des vêtements, ou vous décidez d'abandonner votre panier d'achat en ligne parce que vous n'êtes pas sûr de ce qui vous ira. SCIMM veut s'attaquer à ce problème et transformer l'industrie de la mode en remplaçant le système traditionnel de tailles S-M-L par une approche basée sur les données, fondée sur les morphologies et les préférences individuelles.

« Avec SCIMM, nous voulons rendre l'écosystème de la mode plus intelligent », explique Tessa Wardenburg. « Les marques disposent d'une quantité incroyable de données, mais elles sont rarement utilisées pour améliorer le processus d'ajustement de la taille. Or, c'est justement la clé pour réduire le gaspillage, limiter les retours et augmenter la satisfaction des clients. »

De l'idée au financement

Pour développer SCIMM, l'entreprise a fait appel au soutien de la VLAIO (l'Agence flamande pour l'innovation et l'entrepreneuriat). Elle a également fait appel au Venture Campus. « Ce qui a commencé comme une solution pratique pour gagner du temps s'est rapidement transformé en une étroite collaboration. Venture Campus aide à mettre l'accent sur les points importants et parle le langage des pouvoirs publics, ce qui est souvent difficile pour les

« VENTURE CAMPUS AIDE À METTRE L'ACCENT SUR LES POINTS IMPORTANTS ET PARLE LE LANGAGE DES POUVOIRS PUBLICS, CE QUI EST SOUVENT DIFFICILE POUR LES ENTREPRENEURS DONT LA FORCE RÉSIDE DANS LA CRÉATIVITÉ. »



« AVANT LA SOUMISSION, ILS ÉTAIENT TELLEMENT IMPLIQUÉS QU'ON AVAIT VRAIMENT L'IMPRESSION DE TRAVAILLER ENSEMBLE. »

entrepreneurs dont la force réside dans la créativité. Avec leur aide, nous avons introduit une demande pour un projet de recherche et développement et nous avons finalement obtenu une subvention de 422 000 euros, ce qui nous a permis de recruter nos premiers profils techniques et de convaincre d'autres investisseurs, car les pouvoirs publics croient eux aussi en notre modèle d'entreprise. »

Autre avantage important pour les start-ups en particulier, Venture Campus fonctionne selon le principe « no cure, no pay » (pas de résultat, pas de paiement) : vous ne payez que lorsque la demande de subvention est approuvée. « La pression financière initiale s'en voit nettement allégée », explique Tessa Wardenburg.

De meilleures performances grâce à une meilleure taille

Les premiers clients pilotes de SCIMM sont des marques de sport telles que Decathlon, Bioracer, Bodhi et la marque haut de gamme de (vêtements pour) vélo Castelli.

« Nos clients intègrent notre moteur d'IA dans leurs applications. Sur la base d'un scan corporel et de notre modèle de données, ils conseillent leurs consommateurs sur la taille et les ajustements nécessaires. Nous constatons une appétence évidente pour notre solution dans l'industrie du sport, car la coupe a une influence directe sur les performances et réduit le gaspillage, ce qui est d'ailleurs extrêmement important dans l'ensemble de l'industrie de la mode. »

Ce processus de développement renforce également le lien avec les clients, remarque Tessa Wardenburg. « Nous impliquons activement nos clients dans notre innovation, ce

qui fait de nous un partenaire qui souhaite co-crée, et pas seulement un fournisseur. Notre technologie est désormais également utilisée pour d'autres applications, comme les réglages de vélos. » Le consommateur qui utilise l'application garde toujours le contrôle de ses données corporelles, ce qui est un atout supplémentaire et souvent une crainte dans l'utilisation de l'IA. « Mon cofondateur, Yannis De Cleene, a participé au développement de l'application d'identification Itsme. Nous avons entièrement intégré ce principe dans notre technologie et l'utilisateur donne son consentement à chaque étape. »

Une suite sans souci

SCIMM a lancé la mise en œuvre du processus de développement en juin. « Je suis extrêmement reconnaissante et fière de mon équipe, que j'ai pu

constituer grâce au soutien de la VLAIO. Notre priorité est désormais de développer notre preuve de concept. Nous continuons à construire, étape par étape, un modèle évolutif qui intéresse à la fois les marques de sport et les plateformes de commerce électronique », explique Tessa Wardenburg.

Son commentaire est clair par rapport à la collaboration avec Venture Campus : « Avant la soumission, ils étaient tellement impliqués qu'on avait vraiment l'impression de travailler ensemble. Ils suivent tout de manière proactive, gardent un œil sur les délais et s'occupent de toutes les tâches administratives. C'est rassurant de savoir que je peux continuer à compter sur eux dans les mois à venir pour les rapports intermédiaires et le suivi avec les autorités. »



La réforme flamande de l'impôt sur les successions : des changements limités à partir de 2026

Le gouvernement flamand a provisoirement tempéré ses ambitions par rapport à la réforme en profondeur de l'impôt sur les successions. Ce qui devait initialement être une réforme de grande envergure prend désormais le tour d'une mise en œuvre par étapes, en se concentrant dans un premier temps sur deux groupes cibles spécifiques : les personnes seules sans enfants et les partenaires survivants.

1 Régime favorable pour les personnes seules sans enfants

À partir de 2026, les personnes seules sans enfants bénéficieront d'un allègement fiscal important. Aujourd'hui, leurs héritiers (frères, sœurs, neveux, nièces, etc.) paient des taux particulièrement élevés. En effet, le taux le plus élevé de 55 % s'applique déjà à un héritage de 75 000 €.

Ce taux sera légèrement adouci à partir de 2026. Les célibataires sans enfants pourront désormais léguer jusqu'à 100 000 € au taux préférentiel de 3 %. Une situation remarquable car les enfants en ligne directe paient aujourd'hui 3 % sur la première tranche de 50 000 € et 9 % sur les montants compris entre 50 000 € et 250 000 €.

L'héritage dit « entre amis », qui permet actuellement de léguer jusqu'à 15 000 € au taux de 3 % à un ami sans lien de parenté, disparaîtra dans ce nouveau système.

3 Report des réformes plus larges

Les projets visant à réduire les droits de succession en général, que ce soit en ligne directe ou collatérale, sont provisoirement mis en veilleuse. L'ajustement de l'abattement fiscal pour les enfants est également reporté sine die.

2 Augmentation de l'abattement pour les partenaires et limitation du régime favorable aux sociétés familiales

De bonnes nouvelles s'appliquent aussi aux conjoints et partenaires survivants, avec une plus grande tranche exonérée d'impôt pour les biens mobiliers. L'exonération actuelle de 50 000 € augmentera en deux étapes : elle passera à 75 000 € à partir de 2026 et à 125 000 € à partir de 2028. Le gouvernement flamand souhaite ainsi agir par rapport aux droits de succession souvent élevés que les partenaires doivent payer sur les avoirs financiers.

Les nouvelles sont moins favorables pour les propriétaires de sociétés familiales. Le régime avantageux en matière de droits de donation et de succession (respectivement 0 % et 3 %) sera limité à partir de 2026. Les biens immobiliers privés seront totalement exclus. De plus, des réviseurs d'entreprises seront chargés de veiller à la bonne application du régime.



— Simon Boon
Legal

Taxe sur la plus-value à partir de 2026

« IL S'AGIT DES PLUS-VALUES SUR LES ACTIFS FINANCIERS QUI SERONT TRANSFÉRÉS À TITRE ONÉREUX À PARTIR DU 1ER JANVIER 2026, ET CE EN DEHORS DU CADRE PROFESSIONNEL. »

Quel impact ?

La taxe sur la plus-value annoncée, censée entrer en vigueur le 1er janvier 2026, n'est pas encore définitive. Les grandes lignes sont déjà claires par contre.

Pour qui ?

L'impôt sur la plus-value s'applique aux personnes physiques (via l'impôt des personnes physiques) et aux personnes morales dans le cadre de l'impôt des personnes morales (comme les ASBL et les fondations privées).

Quelles transactions ?

Il s'agit des plus-values sur les actifs financiers qui seront transférés à titre onéreux à partir du 1er janvier 2026, et ce en dehors du cadre professionnel.

Quels sont les actifs concernés ?

La législation distingue quatre catégories :

- Les instruments financiers (actions, obligations, ETF, dérivés, droits d'émission...)
- Certains contrats d'assurance (branches 21, 23 et 26, à condition

qu'ils ne soient pas imposables ailleurs)

- Les cryptoactifs
- Les devises, l'or d'investissement et les monnaies numériques des banques centrales digitales bankmunten

Les assurances de groupe, les fonds de pension et le troisième pilier de pension restent exonérés.

Qu'entend-on par

« transfert à titre onéreux » ?

Il doit s'agir d'un transfert dans le cadre duquel le cédant reçoit une contrepartie financière. Les donations, les héritages et certaines transactions familiales (notamment l'apport lors d'un mariage) sont donc exclus du champ d'application.

Si le donataire ou l'héritier décidait ultérieurement de vendre les actions, l'impôt sur la plus-value serait calculé sur la base de la valeur d'acquisition initiale du donateur ou du testateur.

Trois catégories de plus-values imposables

1. Intérêt significatif (> 20 %)

On parle d'intérêt significatif lorsque vous détenez au moins 20 % (considéré individuellement) des actions transférées au moment du transfert. Un contribuable ayant un intérêt significatif peut bénéficier d'un régime particulier : une exonération jusqu'à 1 million d'euros de plus-values, utilisable une seule fois par période de cinq ans.

Pour toutes les plus-values supérieures à ce montant, les taux progressifs suivants s'appliquent:

Tranche	Taux
1 à 2,5 millions €	1,25%
2,5 à 5 millions €	2,5%
5 à 10 millions €	5%
> 10 millions €	10%

2. Plus-values internes

Un taux distinct de 33 % s'applique aux transferts au sein de structures contrôlées directement ou indirectement par le contribuable (avec ou sans la famille jusqu'au deuxième degré).

Aucune exonération n'est possible dans ce cas. Il s'agit d'un durcissement évident par rapport à la situation actuelle, où une imposition à 33 % ne peut s'appliquer qu'en cas de « gestion anormale » du patrimoine privé.

3. Régime général

Le taux standard de 10 % s'applique à tous les autres transferts. Chaque contribuable peut bénéficier d'une exonération de base annuelle de 10 000 €. Le montant de cette exonération sera indexé chaque année. Ceux qui n'utilisent pas cette exonération au cours d'une année donnée peuvent reporter un maximum de 1 000 € sur l'année suivante, et ce pendant cinq ans au maximum.

Ce système vise à offrir une exonération pouvant aller jusqu'à 15 000 € à tous ceux qui ne réalisent que sporadiquement une plus-value (par exemple une fois tous les cinq ans). Les couples peuvent bénéficier ensemble d'une exonération maximale de 30 000 € (après cinq ans) dans leur déclaration commune.

Mode de calcul de la base imposable?

La valeur au 31 décembre 2025 sert en principe de référence jusqu'à fin 2030 pour les actifs achetés avant le 1er janvier 2026. Il est toutefois possible d'opter pour la valeur d'achat historique (plus élevée), à condition de disposer des pièces justificatives.

La valeur d'acquisition est déterminée en fonction du type d'actif financier.

- Pour les actifs cotés en bourse, le dernier cours de clôture de l'année 2025 est utilisé comme valeur d'acquisition.
- Pour les actifs non cotés en bourse, la valeur d'acquisition est déterminée sur la base de l'évaluation suivante la plus élevée :
 - La valeur lors du transfert entre parties indépendantes en 2025 ;
 - La valeur lors de la création

Conclusion

Pour les entrepreneurs-actionnaires, l'évaluation de l'entreprise au 31 décembre 2025, fixée au cours de l'année 2026, constituera un moment clé. En effet, sans évaluation en temps utile, la base imposable lors d'une vente ultérieure pourrait s'avérer nettement plus élevée, surtout s'il faut recourir à la formule souvent peu conforme au marché des fonds propres + 4 x EBITDA.

Cette taxe sur la plus-value rend également la planification familiale encore plus importante qu'elle ne l'était déjà, compte tenu de l'exonération de 1 million d'euros pour chaque personne physique détenant au moins 20 % des actions.

- ou de l'augmentation de capital en 2025 ;
- La valeur contractuellement convenue ;
- La valeur calculée comme fonds propres + 4 x EBITDA.

Une évaluation indépendante peut également être réalisée par un réviseur d'entreprises ou un expert-comptable agréé, à condition qu'elle ait lieu avant la fin de l'année 2026.



— Dries Torreele
Tax



Importance d'une planification patrimoniale réfléchie

Tout entrepreneur investit dans son entreprise jour après jour. Mais qui veille avec la même attention à la gestion et à la protection de son patrimoine personnel ? Beaucoup d'entrepreneurs se posent cette question trop tard et attendent souvent d'être confrontés à une étape importante de leur vie ou un événement familial pour s'y intéresser.

Une planification patrimoniale réfléchie va bien au-delà de l'optimisation des investissements. Il s'agit de percevoir la globalité de la situation, de veiller à l'équilibre et de garantir la tranquillité financière, pour aujourd'hui et demain.

La globalité au service de la tranquillité

Après des années d'activité, le patrimoine de nombreux entrepreneurs est éparpillé : immobilier, investissements, participations, épargne, parfois même actifs étrangers. Comme leur structure n'est pas claire, il est difficile d'en clarifier l'articulation et de dégager les risques ou les opportunités.

Une analyse approfondie, que ce soit du patrimoine mobilier ou immobilier, permet de rétablir cette vue globale. La répartition entre immobilier et actifs financiers est-elle équilibrée ? Comment se comportent les investissements ? Quels sont les éventuels risques cachés de concentration ou d'exposition au risque de change ? Les

réponses à ces questions apportent une vue d'ensemble qui permet de prendre des décisions plus ciblées.

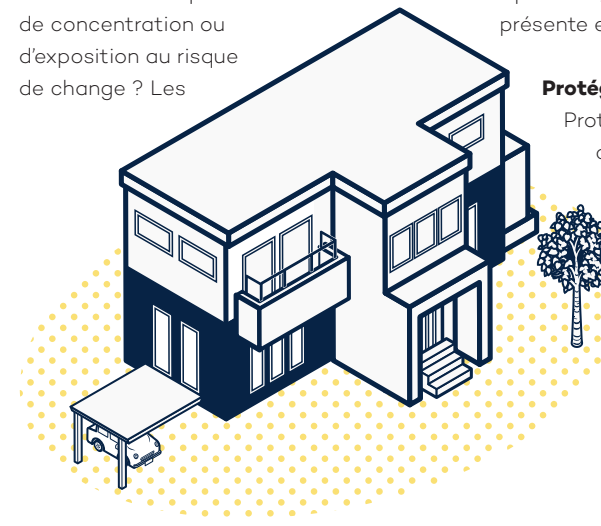
Liberté préservée à chaque étape de la vie

La planification patrimoniale n'est pas qu'une question de rendement, mais aussi de tranquillité d'esprit. Une analyse des flux de trésorerie montre l'évolution des revenus et des dépenses au fil du temps et permet de déterminer s'il existe une marge suffisante pour réaliser des projets futurs ou des projets familiaux. Vous conservez ainsi votre liberté à chaque étape de votre vie, sans surprises.

En outre, les aspects familiaux et juridiques jouent également un rôle important : comment le contrat de mariage a-t-il été rédigé ? Dispose-t-on d'une procuration pour les soins ou d'un testament ? Et comment la prochaine génération est-elle impliquée dans le patrimoine familial ? Des accords clairs et une approche transparente garantissent l'harmonie, présente et à venir.

Protéger ce qui a de la valeur

Protéger son patrimoine, c'est aussi limiter les risques : de la mise



en place d'une structure d'assurance adéquate jusqu'à la conservation de biens de valeur comme des œuvres d'art, des voitures anciennes ou des bijoux. En passant par la planification successorale car vous souhaitez que ce que vous avez construit soit transmis de manière responsable à la génération suivante.

Un interlocuteur unique pour une vision globale

La gestion de patrimoine réunit différentes disciplines – fiscale, juridique, financière et familiale – et passe donc par une approche intégrée. Fort de cette conviction, Vandelanotte lance son service Family Office : une offre indépendante et modulaire qui aide les entrepreneurs et les familles à gérer leur patrimoine de manière structurée, réfléchie et tournée vers l'avenir.

D'un examen complet à un accompagnement ciblé en matière d'investissements, d'immobilier ou de planification successorale, chaque parcours part de votre situation et de vos objectifs personnels. Vous obtenez ainsi non seulement une vue d'ensemble, mais aussi la certitude que votre patrimoine bénéficie de la même attention professionnelle que votre entreprise.

Vous souhaitez en savoir plus ?
Contactez
gert.verswijvel@vdl.be.



— Gert Verswijvel
Family Office

Un bon départ pour votre société (de gestion)

Une société de gestion est souvent le prolongement d'un mandat professionnel ou d'une fonction au sein d'une entreprise. Elle vous offre la liberté de déterminer vous-même la composition de votre package salarial, le type de voiture ou d'assurances que vous choisissez et la manière dont vous structurez vos revenus.*

Quickstart est un parcours standardisé pour la création de sociétés unipersonnelles avec un seul actionnaire et administrateur, spécifiquement axé sur les activités de gestion.

Il est destiné aux professionnels qui souhaitent organiser leurs activités via une société – tels que les consultants, les freelances, les managers intérimaires ou les administrateurs – et qui souhaitent démarrer rapidement, correctement et de manière fiscalement judicieuse.

L'objectif ? Une société pleinement opérationnelle dans les dix jours ouvrables, avec numéro d'entreprise et numéro de TVA.

Dans le même temps, cette autonomie nécessite une base juridique et fiscale solide.

Choisir la bonne forme juridique, établir un plan financier, demander un numéro de TVA, préparer la constitution notariale : autant d'étapes qui demandent du temps et de l'attention. Et ce, sans oublier le développement de votre activité car c'est précisément ce que souhaite tout entrepreneur et ce qui compte vraiment.

Un démarrage rapide, correct et réfléchi
Avec Quickstart, le nouveau service de démarrage de Vandelanotte, ce processus est plus rapide et plus simple. Grâce à des procédures rationalisées et à un suivi numérique, une société unipersonnelle peut souvent être pleinement opérationnelle en dix jours ouvrables.

- Nous veillons à ce que :
- Votre société soit créée vite et bien ;
 - Votre numéro de TVA soit activé plus rapidement ;
 - Vous soyez immédiatement en règle avec toutes les obligations légales.

Mais la rapidité n'est qu'un critère parmi d'autres : il est tout aussi important que la structure soit immédiatement conçue dans une perspective d'avenir.

Bien plus qu'une simple constitution
Le démarrage doit s'accompagner d'une réflexion sur la protection et la planification de l'avenir. Avec nos collègues de Le Doux & Mortelmans, nous examinons les risques liés à l'indépendance et la meilleure façon de les couvrir. On pense ici à la constitution d'une pension via un EIP ou une PLCI, à une assurance



* Attention : au moment de la rédaction de cet article, le traitement fiscal des sociétés de gestion fait l'objet d'une attention particulière dans les médias. Vandelanotte suit ces évolutions de près et tient ses clients informés de tout changement via son site internet.

« UNE SOCIÉTÉ UNIPERSONNELLE PEUT SOUVENT ÊTRE PLEINEMENT OPÉRATIONNELLE EN DIX JOURS OUVRABLES. »

invalidité solide ou à une couverture hospitalisation et responsabilité civile. Ainsi, non seulement l'entreprise est protégée, mais vous l'êtes aussi en tant qu'entrepreneur.

Un seul interlocuteur, trois expertises
Une démarrage réussi repose sur la collaboration. La force de Quickstart réside dans la coordination étroite entre trois parties : le comptable, le notaire et l'assureur. Chacun apporte son expertise, mais toujours dans un objectif commun : accompagner les entrepreneurs avec des conseils clairs, indépendants et complets.

Cette approche intégrée offre de nombreux avantages. Vous êtes assuré d'une structure optimisée sur le plan juridique et fiscal pour votre situation, et qui constitue la base idéale pour une croissance durable. De plus, en qualité d'entrepreneur, vous n'avez pas à jongler entre différents conseillers ou flux de documents. Vous disposez d'un interlocuteur unique qui coordonne et suit tous les aspects, afin que vous puissiez démarrer en toute confiance et en toute clarté. Enfin, vous bénéficiez de frais de constitution réduits, sans compromis sur la qualité ou la précision.

Vous souhaitez en savoir plus sur ce service ? Contactez bert.dehu@vdl.be.



— Bert Dehu
Accountancy



— Willem De Bock
Risk - Le Doux & Mortelmans



— Frederik Arnauw
Digital

AI

La combinaison gagnante de la stratégie, l'hygiène des données et la gouvernance

De plus en plus d'entreprises expérimentent les outils d'intelligence artificielle. Il s'agit souvent d'initiatives isolées – un chatbot par-ici, un flux automatique par-là – mais elles ont un élément commun important : elles sont alimentées par des données d'entreprise. Et c'est précisément là que le bât blesse.

Dans de nombreuses organisations, en particulier les plus petites, les données sont encore dispersées entre différents systèmes et applications. Il est donc difficile d'obtenir des informations fiables ou d'engranger des résultats cohérents. Les entreprises plus grandes et plus matures ont généralement déjà investi dans un système ERP intégré, ce qui leur donne un avantage potentiel.

Les organisations qui disposent d'un logiciel ERP solide peuvent réagir plus rapidement. L'IA enrichit ces systèmes avec de l'intelligence : le traitement automatique des factures, les prévisions intelligentes des stocks et la prise de décision en temps réel ne sont plus une chimère.

Progrès à portée de main, même sans ERP
Toutes les entreprises ne disposent pas d'un système ERP complet, mais il serait erroné de les reléguer à l'arrière-plan pour autant. Le défi consiste à rassembler intelligemment les données issues de différentes sources, depuis les logiciels de comptabilité jusqu'aux systèmes CRM. L'expertise technique doit être au rendez-vous, mais aussi une bonne compréhension des données réellement précieuses pour l'organisation.

Comment exploiter le véritable potentiel de l'IA
L'IA n'est pas une solution miracle. Son potentiel reste limité s'il n'est pas accompagné de données fiables, d'une gouvernance claire et de collaborateurs impliqués. En effet, la valeur des solutions IA les plus avancées se voit compromise par une mauvaise saisie des données ou un manque d'accords internes.

Une stratégie IA réussie commence par une base de données solide et une vision claire. Les entreprises qui intègrent l'IA de manière réfléchie dans leur environnement ERP passent du réactif au proactif. L'ERP apporte une structure, l'IA ajoute de l'intelligence. Ensemble, ils constituent le moteur de la transformation numérique.

L'IA ne fonctionne que si la stratégie, l'hygiène des données et la gouvernance se renforcent mutuellement. Investir dans cette combinaison permet de jeter les bases d'une croissance durable et de transformer l'intelligence artificielle non pas en expérience, mais en levier stratégique.

Une solution adaptée, même pour les PME

VDLink! propose un accompagnement accessible en matière de reprise d'entreprise comme alternative aux grandes fusions-acquisitions

Pour de nombreuses PME et entreprises familiales, le moment arrive inévitablement de devoir envisager l'avenir : qui va prendre la relève, vaut-il mieux vendre ou trouver un partenaire pour le prochain chapitre ? Les processus classiques de fusion-acquisition (M&A) sont souvent trop complexes, trop coûteux ou peu adaptés à l'ADN de l'entreprise. Conséquence ? La décision est reportée aux calendes grecques ou bien on attend que le problème se solutionne tout seul: un enfant qui finit par rejoindre l'entreprise, un salarié fidèle qui franchit le pas ou un acheteur qui se présente spontanément.

En réalité, souvent, rien ne se passe et des entreprises saines risquent de disparaître. Non pas parce qu'elles n'ont aucune valeur, mais parce qu'il n'y a pas de successeur ou de plan concret. De nombreuses années d'efforts, d'investissements et d'expérience partent en fumée.

De plus, la pression s'intensifie dans de nombreux secteurs. La consolidation est perceptible partout : les pharmacies rejoignent de plus grandes chaînes, les garages s'intègrent dans des groupes internationaux, les entreprises de construction sont absorbées par des structures plus importantes, etc. Mais même ceux qui réfléchissent à la succession ou à la vente se heurtent souvent aux

mêmes questions. Combien vaut mon entreprise ? Où trouver un partenaire approprié ? Comment préserver la discrétion ?

Vandelanotte vous propose sa solution VDLINK!. Grâce à une plateforme interne, les acheteurs et les vendeurs sont mis en relation avec discrétion et accompagnés dans le cadre d'une approche structurée adaptée à la taille et au rythme des petites entreprises.

Déroulé pratique

Chaque processus commence par une évaluation indicative, complétée par la valeur de liquidation. Sur la base de cette première évaluation, les différentes options possibles sont mises en parallèle : une vente

« GRÂCE À UNE PLATEFORME INTERNE, LES ACHETEURS ET LES VENDEURS SONT MIS EN RELATION AVEC DISCRÉTION. »

complète, l'entrée d'un partenaire, une cession partielle ou, si c'est le choix le plus logique, une liquidation. Cet exercice donne immédiatement un aperçu de l'impact financier et opérationnel et aide à clarifier les attentes.

Si vous êtes entrepreneur et que vous optez pour une cession, une approche discrète du marché est mise en place. Un bref teaser reprenant les informations essentielles est élaboré et transmis aux candidats potentiels via le réseau de Vandelanotte. Nos collaborateurs sont en contact quotidien avec des centaines d'entrepreneurs issus de secteurs variés, ce qui permet d'établir rapidement des liens ciblés. L'identité de l'entreprise reste protégée jusqu'à ce qu'un intérêt concret se manifeste. Ensuite, l'équipe VDLINK! poursuit l'accompagnement: prises de contact, vérification des intentions, négociations et conclusion.

Pour quels entrepreneurs ?

- Pour les propriétaires qui approchent de la retraite et souhaitent assurer la continuité ;
- Pour les entrepreneurs qui souhaitent vendre leur entreprise afin de prendre une nouvelle voie ;
- Pour les entreprises qui souhaitent se recentrer et se séparer d'une activité ;
- Pour les entreprises qui souhaitent se développer grâce à une acquisition ciblée.

VDLink! est conçu sur mesure pour les petites entreprises : des lignes courtes, des étapes claires et des attentes réalistes. Une préparation professionnelle garantit une position de négociation plus forte et des conditions mieux adaptées à vos souhaits. Ceux qui attendent trop longtemps doivent souvent prendre des décisions sous pression et perdent leur marge de manœuvre.

La différence

Vandelanotte M&A se concentre sur les moyennes et grandes entreprises aux structures complexes et aux évaluations d'envergure tandis que VDLINK! propose une approche rationalisée qui convient parfaitement aux petites entreprises. Les deux processus sont donc complémentaires et coordonnés au sein d'une même équipe expérimentée, afin que chaque client puisse compter sur la même expertise et la même qualité.

Pour toute question concernant ce processus, veuillez contacter lindsey.goudeseune@vdl.be.



— Lindsey Goudeseune
VDLink!

VANDELANOTTE À L'HONNEUR



Déménagement du bureau de Gand

Notre bureau de Gand a déménagé fin septembre dans de nouveaux locaux situés dans le Business Park Axxes à Merelbeke-Melle. Ce lieu de travail moderne offre plus d'espace pour la collaboration et la croissance, et est facilement accessible grâce à sa situation centrale sur la Guldensporenlaan. Les visiteurs peuvent utiliser le parking du parc d'affaires, derrière la barrière. Vous nous trouverez ici : Guldensporenpark 67 (bloc G, troisième étage), 9820 Merelbeke-Melle.

La satisfaction client au cœur de nos préoccupations

Vandelanotte accorde une grande importance à la satisfaction de ses clients. C'est pourquoi nous avons recruté plusieurs nouveaux collaborateurs pour renforcer notre équipe Customer Experience. Ils sont chargés d'interroger nos clients sur leurs expériences et leurs attentes pour une amélioration continue de nos services. Peut-être serez-vous contacté prochainement pour répondre à un bref questionnaire. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir prendre le temps de partager vos expériences. Votre contribution fait vraiment la différence !

Intégration totale d'A&B et d'Adrie

Les bureaux d'A&B (Brecht) et d'Adrie (Arendonk) font officiellement partie intégrante de Vandelanotte depuis octobre. Ces deux bureaux faisaient déjà partie de Vandelanotte depuis quelques années : ils avaient gardé leur nom et leur approche locale, mais pouvaient en même temps compter sur l'expertise supplémentaire, les outils innovants et le soutien de notre réseau. L'intégration complète permet de franchir une nouvelle étape : A&B et Adrie fonctionneront désormais sous le nom de Vandelanotte. Cette évolution nous permet d'être davantage présents localement et structurellement, et d'améliorer notre capacité d'action pour nos clients à Brecht, Arendonk et au-delà.



CALENDRIER

20 octobre 2025

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de septembre

25 octobre 2025

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le troisième trimestre 2025
 - » Cette date limite tombe un samedi et ne sera pas reportée au jour ouvrable suivant.

31 octobre 2025 (initialement 16 octobre 2025)

- Date limite de dépôt via Tax-on-web des déclarations d'impôt des personnes physiques pour l'année d'imposition 2025 avec certains « revenus spécifiques » ou éléments étrangers, quel que soit le déclarant (via un mandataire ou non)
 - » Les « revenus spécifiques » visés sont les revenus indépendants (bénéfices, avantages, rémunérations des dirigeants d'entreprise et/ou certaines rémunérations versées aux conjoints aidants) et/ou les revenus professionnels étrangers.

20 novembre 2025

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois d'octobre

14 décembre 2025

- Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel en 2024 et au cours de la période du 1/01/2025 au 13/12/2025 était inférieur à 25 000 EUR et qui souhaitent bénéficier du régime d'exonération à partir du 1er janvier 2026 doivent le déclarer avant le 15 décembre.

22 décembre 2025

- Paiements anticipés (VA4) pour éviter une majoration d'impôt (si l'exercice comptable correspond à l'année civile)
- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de novembre

20 janvier 2026

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de décembre

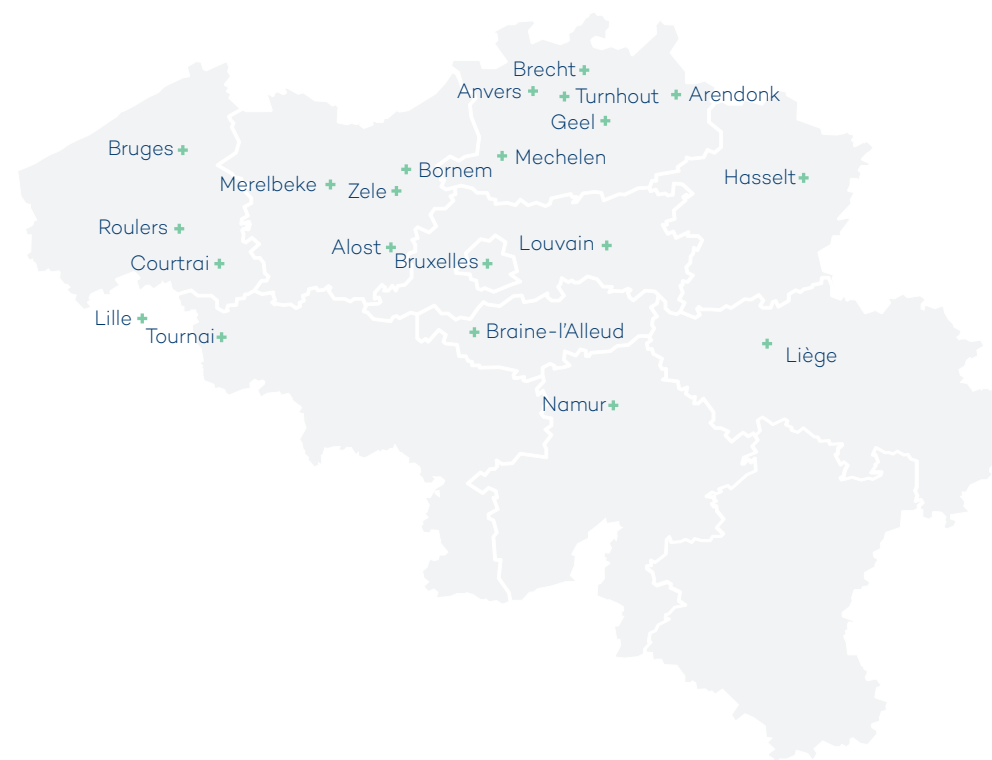
25 janvier 2026

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le quatrième trimestre 2025
 - » Cette date limite tombe un samedi et ne sera pas reportée au jour ouvrable suivant.

20 février 2026

- Déclaration de TVA (et paiement éventuel de la TVA) et listing IC pour le mois de janvier

TOUJOURS UN BUREAU À PROXIMITÉ



Colophon

« Vandelanotte News » est un magazine de Vandelanotte.
Conception et réalisation : Capone.be
Interview : France Van Nieuwenborgh
Photos : Emmely Debonnet
Impression : INNI
Éditeur responsable :
Nikolas Vandelanotte,
Vandelanotte, Pres. Kennedypark 1A,
8500 Courtrai

En savoir plus sur Vandelanotte ?
Consultez notre site Web
www.vandelanotte.be/fr.

Tous droits réservés. Toute reproduction et/ou diffusion de cette publication, que ce soit par impression, photocopie, publication en ligne ou par tout autre moyen, est interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

✉ contact@vdl.be

💻 www.vandelanotte.be

☎ +32 56 43 80 60

f facebook.com/vandelanotteacc

in linkedin.com/company/vandelanotte

📷 instagram.com/vandelanotte.be



Vandelanotte